

# Communiqué de presse

Paris La Défense, le 3 juin 2021

# Dividende de l'exercice 2020

Option pour le paiement du dividende en actions nouvelles

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui s'est tenue le 25 mai 2021 a approuvé le versement d'un dividende de 0,80 euro par action au titre de l'exercice 2020, avec une option pour le paiement en actions nouvelles, à hauteur de 50 % du dividende mis en distribution, soit 0,40 euro par action, le solde du dividende étant, en cas d'exercice de l'option, versé en numéraire. Cette option est ouverte dans les mêmes conditions pour les actions éligibles au dividende majoré (0,88 euro par action, soit une option exerçable à hauteur de 0,44 euro).

L'option ne pourra être exercée que pour la totalité de la fraction du dividende pour la quelle elle est offerte (soit 50 %).

L'option devra être exercée par l'actionnaire entre le 14 juin et le 5 juillet 2021 inclus, en adressant sa demande auprès de l'intermédiaire financier teneur de son compte-titres pour les actions inscrites au nominatif administré ou au porteur, et jusqu'au 1er juillet 2021 inclus auprès du teneur du registre nominatif de la Société (BNP Paribas Securities Services) pour les actions inscrites au nominatif pur, l'option pouvant, dans ce dernier cas, être exercée sur le site <a href="https://planetshares.bnpparibas.com">https://planetshares.bnpparibas.com</a>. À l'expiration des délais susmentionnés, le défaut d'exercice de l'option par l'actionnaire entraine le paiement en numéraire de l'intégralité du dividende.

Le dividende sera détaché de l'action le 10 juin 2021. Le dividende en numéraire sera mis en paiement le 9 juillet 2021. Le règlement-livraison des actions nouvelles de la Société qui seront émises en paiement du dividende interviendra à la même date.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront émises en paiement du dividende a été fixé à 32,59 euros par action, soit 90 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse sur Euronext précédant le jour de la décision de mise en distribution, diminuée du montant net du dividende, la valeur résultant de l'application de cette formule étant arrondie au centime d'euro supérieur.

Si le montant des dividendes pour lesquels l'option est exercée ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces versée par la Société.

Les actions nouvelles émises en paiement du dividende feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext à compter du 9 juillet 2021. Elles seront soumises à toutes les dispositions des statuts d'Albioma. En conséquence, elles seront, à compter de leur émission, entièrement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social de la Société.



#### **Avertissement**

Le présent communiqué constitue le document d'information requis en vertu de l'article 1, paragraphes 4 (h) et 5 (g) du chapitre I du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public de vente ou d'achat de titres financiers.

Le présent communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et règlements applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et règlements applicables.

L'option relative au versement du dividende décrite ci-dessus n'est pas disponible pour les actionnaires résidant en Australie, aux États-Unis, au Japon, en Italie ou dans tout autre pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale.

Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions nouvelles de la Société, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et sa situation financière, il convient de se référer au Document d'Enregistrement Universel d'Albioma pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, disponible sur son site Internet, www.albioma.com, en apportant une attention particulière à la section 1.6 « Gestion des risques et contrôle interne », pages 29 et suivantes.

Prochain rendez-vous : résultats du premier semestre de l'exercice 2021, le 28 juillet 2021 (après bourse).

# À propos d'Albioma

Producteur d'énergie renouvelable indépendant, Albioma est engagé dans la transition énergétique grâce aux énergies renouvelables (biomasse, solaire et géothermie).

Le Groupe est implanté en Outre-Mer français, en France métropolitaine, à lÎle Maurice, au Brésil et en Turquie.

Il a développé depuis 25 ans un partenariat unique avec le monde sucrier pour produire de l'énergie renouvelable à partir de la bagasse, résidu fibreux de la canne à sucre.

A Ibioma est aussi le premier producteur d'énergie photovoltaïque en Outre-mer où il construit et exploite des projets innovants avec stockage, ainsi qu'en France métropolitaine.

Dernièrement, le Groupe a annoncé l'acquisition d'une centrale de géothermie en Turquie.

A lbioma est cotée sur Euronext Paris compartiment A, éligible SRD, PEA, PEA-PME et fait partie du SBF 120 et CAC Mid 60.

Le Groupe estégalement inclus dans le Gaïa-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

## Contacts

### Investisseurs

Julien Gauthier +33 (0)1 47 76 67 00

### Médias

Charlotte Neuvy +33 (0)1 47 76 6665 presse@albioma.com

www.albioma.com